

Pardevant M^{re} Nestor-Joseph Falque, notaire à la
résidence de Vittel, Vosges, soussigné:

Ont comparu:

M. Jean Beoussas fumiste industriel et Mad^e Virginie
Beaudet son épouse qui l'autorise sans profession demeu-
rant ensemble à Paris, passage Clatélee n^o 52 préalablement à Vittel
lesquels ont par ces présentes, constitué pour leur
mandat spécial et quant à ce général.

M. Marius Leblanc, marchand, fermant, demeurant
à Royère.

auquel ils donnent conjointement et solidairement entre
eux, pouvoir de pour eux et en leurs noms.

Toucher et recevoir de M. Auguste - Gladus Nicout,
maçon et de Mad^e Mathie Joséphine Beaudet sans
profession son épouse demeurant ensemble à Royère (Bresse)
où de tous autres qui il appartiendra la somme de Sept
cents francs montant du prix de la cession de droits
successifs mobiliers et immobiliers consentie par les
constituants aux dits sieur et dame Nicout - Beaudet
suivant acte reçu par M^{re} Bourmieux notaire à Royère
le quatre avril mil neuf cent douze.

Recevoir également tous intérêts échus et à échoir
de ladite somme.

De toutes sommes reçues donner quittances et
décharges valables, consentir toutes subrogations
sans garantie; donner mainlevée avec désistement
de tous droits de privilège et d'action résolutoire
et consentir la radiation de toutes inscriptions prises
pour sûreté du prix de cession; remettre tous titres
et pièces.

En cas de difficultés et à défaut de paiement
exercer toutes poursuites nécessaires; en conséquence
s'interposer et paraître devant tous juges de paix; traiter,
transiger, se concilier, s'offrir assignée et défendre
devant tous tribunaux compétents, obtenir tous juge-
ments et arrêts, les faire exécuter où s'en désister,
produire à tous ordres et distributions, toucher le mon-
tant des collocations faites au profit des constituants
aux effets ci-dessus passés et signer tous actes
de conciliation, substitution et généralement faire le
nécessaire.

Dont acte en Breton
 Fait et passé à Vittel en l'étude du notaire soussigné
 le six mai
 Et après lecture faite, les comparants ont signé avec
 le notaire.

peuh
 Virginie Braudet
 femme Broussas
 Jean Broussas

Virginie Braudet
 femme Broussas
 Jean Broussas

[Signature]



[Large signature]

Enregistré à VITTEL. *120* 10
 le 17 MAI 1913 (date sept.)
 Reçu = Trois francs 75 centimes
 décimes compris.

[Signature]

*Carhuysme pour ne rien omettre à un
 acte de greffe sera fait le 17 mai 1913
 à Vittel le notaire ind. et not. de Vittel
 J. Broussas*